118225 - Commentaire de deux hadith interdisant les innovations et choses inventées (dans la religion)

question

On trouve dans la bibliothèque textuelle (volume II, Hadith, Commentaire sur Ridah as-Salihin par Cheikh Ibn Outhaymin (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), 18, chapitre sur l'interdiction des innovations et choses inventées) qu'il a été rapporté d'après Djabir ibn Abdoullah (P.A.a) que le Messager d'Allah (Bénédiction et saut soient sur lui) a dit : Toute innovation est une aberration et toute aberration (en religion) conduit à l'enfer. (Rapporté par Mouslim. Le Messager d'Allah a dit encore: Tout acte accomplit contrairement à notre ordre est rejeté. (Rapporté par Mouslim). Je vous prie de nous commenter les deux hadith et d'expliquer en quoi ils sont liés.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ces deux hadiths constituent les fondements des chapitres traitant des innovations. Les ulémas s'y appuient pour définir l'innovation, ses contours, et ses règles. Si nous rassemblons les versions des deux hadiths et d'autres hadiths, nous pouvons avoir une compréhension précise du sujet.

Docteur Muhammad Houssayn al-Djzani (Puisse Allah le protéger) dit : «La Sunna purifiée contient des hadiths prophétiques qui font allusion au sens religieux du terme 'bid'a' (innovation). En voici quelques uns:

1.Le hadith d'Irbadh ibn Sariah dans lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: Méfiez vous des choses inventées car toute chose inventée est une innovation, et toute innovation est une aberration. (Cité par Abou Dawoud, 4067).

2. Le hadith de Djabir (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait

dans son sermon: Certes, le livre d'Allah véhicule le discours le plus vrai. Le meilleur enseignement est celui de Muhammad. Les inventions sont les pires des choses. Toute invention est une innovation . Toute innovation est une aberration, et toute aberration conduit à l'enfer. (Cité sous cette version par an-Nassi' dans ses Sunan,3/188).

Si ces deux hadiths expliquent clairement que la bid'a est une invention, il faudrait examiner le sens que la Sunna donne au terme invention. À ce propos, on trouve ce qui suit:

3. le Hadith d'Aicha (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Tout acte accomplit contrairement à notre ordre est rejeté. (Cité par al-Boukhari,2697 et par Mouslim,1718).

4. Selon une version: Sera rejeté tout élément étranger introduit dans notre affaire (Cité par Mouslim,1718).

La réflexion sur ces quatre hadiths nous permet de saisir le vrai sens religieux de la bid'a. Ce que la religion appelle ainsi implique trois restrictions caractéristiques. Rien ne peut être qualifié d'innovation religieuse s'il ne contient pas les éléments que voici:

1.La nouveauté;

2.L'introduction de l'élément nouveau dans la religion;

3.L'absence d'une référence religieuse générale ou particulière étayant l'élément nouveau.

Voici davantage d'explications concernant les trois restrictions:

1/ La nouveauté. Elle s'atteste dans la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): quiconque innove et sa parole : toute invention est une innovation . L'invention renvoie ici à l'introduction dans la religion d'un élément sans précédent. Le terme invention s'applique à toute nouveauté, bonne ou mauvaise, religieuse ou profane. Etant donné que l'invention peut concerner les affaires religieuses et profanes, voilà pourquoi il fallait ajouter ces deux éléments restrictifs :

2/ Que l'élément nouveau soit ajouté à la religion. Cette considération s'atteste dans la parole du

Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): dans notre affaire . Son affaire c'est sa religion et sa loi. L sens de la bid'a s'établit ainsi: un élément nouveau introduit dans la religion d'une manière ou d'une autre. Le rattachement de l'élément à la religion se fait selon l'un de ces trois procédés:

Le premier consiste à en faire un moyen de se rapprocher d'Allah alors qu'Allah ne l'a pas établi comme tel;

Le deuxième consiste dans sa tendance à écarter (le fidèle) du système religieux;

Le troisième réside dans sa faculté de conduire à l'innovation.

Cette restriction permet d'exclure les fabrications matérielles et les nouveautés profanes sans rapport avec la religion ainsi que les actes de rébellion et les comportements condamnables innovés récemment et inconnus jadis. Tout cela ne relève pas des bid'a, à moins qu'on les fasse avec l'intention de se rapprocher d'Allah ou qu'on finisse par les faire passer pour une partie de la religion.

3/ Il ne faut pas que la nouveauté repose sur un fondement religieux général ou particulier. Cette considération s'atteste dans la parle du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): ce qui lui est étranger et sa parole: ce qui ne fait pas partie de notre ordre.

Les nouveautés religieuses fondées sur un base religieuse générale sont à l'instar de ce qui s'avère une partie intégrante des 'intérêts indéterminés' comme l'édition du Coran par les Compagnons (P.A.a). Parmi les nouveautés religieuses fondées sur une base religieuse particulière figure l'observance collective de la prière surérogatoire nocturne du Ramadan sous le règne d'Omar (P.A.a). Celui-ci s'appuya en cela sur un argument religieux particulier. Il en est de même de la revivification des pratiques religieuses tombées en désuétude. Les exemples varient clairement en fonction du temps et de l'espace. Citons-en le rappel d'Allah dans un lieu où domine la distraction.

C'est en tenant compte du sens linguistique du terme nouveauté qu'on a jugé juste d'appeler innovées certaines choses qui reposent sur un argument religieux. Car il s'agit alors de choses que

l'on a restaurées après les avoir abandonnées par ignorance. Elles ne sont neuves que relativement. Il est connu que toute nouveauté justement soutenue par un argument religieux ne saurait être appelée, du point de vue religieux, invention ou innovation. Car celles-ci renvoient dans la terminologie religieuses à ce qui est dénué de fondement religieux.

Voici maintenant une confirmation des dites restrictions tirée des propos des ulémas:

Ibn Radjab a dit : Toute personne qui apporte une nouveauté et l'intègre dans la religion sans lui trouver un fondement religieux tombe dans l'aberration et n'a rien à voir avec la religion. Djami' al-uloum wal-hikam,2/128. Il dit encore: Par bid'a , on entend une nouveauté religieuse sans fondement. Car ce qui repose sur un fondement religieux n'est pas une innovation selon la religion ,même s'il peut être appelée ainsi linguistiquement. Djami al-uloum wal-hikam,2/127.

Ibn Hadjar dit: Ses propos: toute innovation est une aberration renvoient aux innovations sans fondement religieux général ou particulier. (Fateh al-Bari 13/254). Il dit encore: Ce hadith, c'est-à-dire: celui qui introduit dans notre affaire un élément étranger le verra rejeté est considéré comme un des fondements de l'Islam et une de ses bases. En effet, quand quelqu'un introduit dans la religion une nouveauté sans fondement, on ne doit pas en tenir compte. Fateh al-Bari (5/302).

La définition religieuse de l'innovation

Compte tenu de ce qui précède , il nous est possible de déterminer le sens religieux de la bid'a en disant qu'elle implique la réunion des restrictions précitées. La définition la plus large de ces restriction consiste à dire: l'innovation renvoie à un élément introduit dans la religion sans un argument général ou particulier le justifiant, ou, plus succinctement: toute nouveauté religieuse sans fondement.» Quawa'id ma'rifat al-bid'a, p. 18-23 citation résumée. Voir la réponse donnée à la question n° 864.

Allah le sait mieux.